



Mairie : 05.57.55.45.46
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le mardi ouverture jusqu'à 19h00),
Le samedi de 9h00 à 12h00.

Police Municipale : 05.57.55.49.66

Numéro d'urgence (uniquement soirs et week-end) : 06.60.53.12.53

Bibliothèque municipale : 05.57.55.49.68
Mardi/vendredi : 16h-17h30
Mercredi : 9h30-12h et 14h-18h00
Jeudi : 10h-12h
Samedi : 9h-12h

Enfance et Jeunesse :
Ecole maternelle : 05.57.74.86.15
Ecole primaire : 05.57.55.60.20
Garderie/périscolaire : 07.63.62.44.79

Relais Assistantes Maternelles : 05.33.03.00.15
ram-vayres@lcali.fr

Centre de Loisirs :
Mercredi et vacances scolaires de 7h00 à 19h. Tel 07.63.62.44.79
Pour les 3/5 ans : 06.48.24.41.93
Pour les 6/12 ans : 06.48.24.41.76

Espace jeunes CALI :
05.57.74.76.26 / 06.75.90.02.81 / lcali.fr
du lundi au vendredi 10h à 18h

Ecole de Musique : 05.33.03.00.16

AGENDA :

- Commission Extra-Municipale révision du PLU :** Mardi 15 novembre à 18h30, en salle du Conseil
- Journée ludique sur la réduction des déchets :** Samedi 26 novembre à partir de 10h00, à la salle des fêtes
- Matinée d'accueil des nouveaux arrivants izonnais :** Samedi 3 décembre à 10h30, en salle du Conseil
- Prochain Conseil Municipal :** Mardi 6 décembre à 19h00, en salle du Conseil
- Première concertation publique sur la révision du PLU :** Samedi 10 décembre à 10h00, à la salle de la salle des fêtes

Mairie d'Izon, commune de Gironde

207 Avenue du Général de Gaulle – 33450 Izon - Email : contact@izon.fr - Tél : 05.57.55.45.46 Site internet : www.izon.fr
Directeur de la publication : Laurent de Launay, Maire. - **Réalisation :** Audrey Combiér, Adjointe au maire.
Flash'infos n° 78. Ne pas jeter sur la voie publique - Édité à 2800 exemplaires sur papier recyclé par la Ville d'Izon. Gratuit



> Différentes formes de violences

- > Violences verbales et psychologiques**
Insultes, humiliations, dévalorisations, menaces, pressions, chantage, jalousie excessive etc
- > Privations et contraintes**
Vol, destruction de propriété, enfermement, privation d'autonomie (confiscation de revenus, véhicule) etc.
- > Violences physiques**
Coups, mutilations, meurtres etc.
- > Violences sexuelles**
Rapport sexuel non consenti, agressions sexuelles, proxénétisme etc.

Toutes les formes de violences sont punissables par la loi (celles commises par conjoint ou ex-conjoint)

> Vous êtes témoin...

Votre témoignage est capital, il peut contribuer à sauver une vie
Vous êtes témoin ou vous avez connaissance d'une situation de violences, alors n'hésitez pas à vous adresser aux structures compétentes (cf numéros ci-joint). La non-assistance à une personne en danger est punie par la loi

> Vous êtes victime...

Parlez-en et adressez-vous aux structures compétentes pour vous aider

Document proposé par le groupe de travail pluridisciplinaire de lutte contre les violences intrafamiliales du CISP de la CALI
Ne pas jeter sur la voie publique

> Quelques conseils pratiques

Photocopier les documents importants et les placer en lieu sûr

Vos papiers (papiers d'identité, titre de séjour, permis de conduire, chéquier etc.) vous appartiennent et leur confiscation par votre conjoint ou ex-conjoint est un vol. Vous pouvez porter plainte pour les récupérer.

Garder des preuves

- > Témoignages d'amis, de la familles, de collègues.
- > Photos, vidéos, enregistrements audios.
- > Certificats médicaux avec ou sans ITT (Interruption Totale de Travail), qui ne sont pas obligatoires pour déposer plainte mais qui peuvent vous être demandés pour des dossiers administratifs (demande d'un logement, aide sociale etc.).
- > La plateforme sécurisée Mémo de vie permet de stocker des documents, photos, journal etc. sur www.memo-de-vie.org

Faire valoir vos droits et mobiliser la loi

- > Vous pouvez signaler les faits aux autorités via un tchat en ligne : <https://www.service-public.fr/cmi>
- > Vous pouvez porter plainte dans toute gendarmerie :
 - Jusqu'à 1 an après les faits pour des menaces et injures.
 - Jusqu'à 6 ans après les faits pour des violences physiques, sexistes, menaces de mort.
 - Jusqu'à 20 ans après les faits pour viol ou tentative de meurtre.
- > Vous pouvez également porter plainte auprès du Procureur de la République par lettre recommandée, adressée au Tribunal Judiciaire de Libourne.

LES ACTEURS DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LE LIBOURNAIS

VICT'aid SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTION PENALE 05.56.01.28.69 Lun-Ven : 9h - 17h Intervenante sociale en gendarmerie 06.17.45.52.47 Lun-Ven : 9h - 17h	CIDFF CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES 05.57.51.93.92 Lun-Ven : 9h - 17h Plateforme téléphonique des juristes 05.56.44.30.30 Jeu-Ven : 14h - 17h	MDS MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS 05.57.51.48.70 Lun-Jeu : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h15 Ven : 9h - 12h30 / 13h30 - 16h15	CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Vous pouvez vous rapprocher de votre mairie pour connaître le CCAS le plus proche de chez vous
<ul style="list-style-type: none"> • Juriste • Mesures de protection • Psychologue • Soutien social 	<ul style="list-style-type: none"> • Juriste • Psychologue, groupe de parole • Insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien social et financier • Soutien à la parentalité • Protection de l'enfance • Hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, écoute, informations, orientation vers les partenaires • Accompagnement social • Accès à la domiciliation

ACCÈS AU DROIT PERMANENCE VICTIMES (avocats) 07.57.57.03.33 Tél 7j/7 et 24h/24 CRIC (avocats pour mineurs) 07.57.57.12.54 Tél 7j/7 et 24h/24 POINT JUSTICE DE LA CALI 05.57.25.45.74 Lun-Ven: 9h-12h et 13h30-17h30 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT 05.47.33.91.17 Lun-Ven: 9h - 12h30 et 13h30 - 17h	GENDARMERIE Trouvez le plus proche de chez vous auprès de la mairie, du tribunal, du 17 <ul style="list-style-type: none"> • Accueil 24h/24 • Dépôt de plainte • Interventions • Enquêtes • Orientation
--	---

NUMÉROS D'URGENCE 24/24 ET 7/7

17 15 18 112 119 115 114

17 : police / gendarmerie, dans l'urgence ou en cas de départ précipité de votre domicile.

15 ou 18 : SAMU / sapeurs pompiers, pour vous faire soigner ou faire constater vos traumatismes.

112 : n° européen gratuit et unique, accessible depuis n'importe quel téléphone, qui complète les numéros d'urgence nationaux existants 15, 17 et 18.

119 : Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.

115 : Hébergement d'Urgence.

114 : n° d'urgence par VISIO, TCHAT, SMS ou FAX.

CENTRE HOSPITALIER LIBOURNE 05.57.55.34.34			
UMJP	URGENCES	PASS	SERVICE SOCIAL
UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE DE PROXIMITÉ 05.57.55.15.31 Lun-Ven : 9h - 16h	05.57.55.15.07 Tél Lun-Ven : 8h - 17h	PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ 05.24.50.73.14 Tél Lun-Ven : 13h30 - 17h	05.57.55.34.00 Lun-Jeu: 9h - 17h Ven: 9h - 16h

<ul style="list-style-type: none"> • Constatations / Certificat médical (même sans plainte) • Informations / Orientation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil 24h/24, 7j/7 • Soins • Certificat médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Victimes sans couverture sociale, situation précaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, écoute • Accompagnement des patients (majeurs et mineurs)
--	---	--	---

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

- Certificat médical
- Orientation

Numéro national : 3919
Ecoute 24h/24 et 7j/7
www.stop-violences-femmes.gouv.fr

ATELIERS INFORMATIQUES SÉNIORS

Les jeudis de 18h à 20h et les samedis de 9h30 à 11h30

Tarification selon le quotient familial

Renseignements / Inscriptions :

Mairie d'Izon - CCAS

05 57 55 45 46 ou ccas@izon.fr



PROCHAINS RENDEZ-VOUS DES COMITÉS DE QUARTIERS

Quartier N°2 :
Anciens combattants /
Galerie / Gabauds / Malartic
/ La Plagne / La Cabanne.

Vendredi 18/11/2022 à 19h

Quartier N°5 :
Ecoles / Les Maures /
Place du Pin / Places du
Roy / Maison Seule /
Avenue d'Uchamp.

Samedi 26/11/2022 à 11h

Quartier N°8 :
Le Bourg / De Gaulle /
Le Maine.

Vendredi 13/01/2023 à 19h

Quartier N°3 :
Carreau / Pont du Bois /
Lousteauneuf / Neyran /
Graney / Jaugas / Voie
romaine / Palus Est.

Samedi 19/11/2022 à 11h

Quartier N°6 :
Hameau d'Uchamp /
La Vergne / Peyfur.

Vendredi 6/01/2023 à 19h

Quartier N°9 :
Le Moulin / Portès / Graveyron /
Fourcaud / Avenue de Cavernes.

Samedi 14/01/2023 à 11h

Quartier N°4 :
Drouyn / La Grave /
Peyguilhem / Pavillons /
Hondayre / Furt / Le Clair.

Vendredi 25/11/2022 à 19h

Quartier N°7 :
La Landotte / Ferreyre /
Colas / Daguey.

Samedi 7/01/2023 à 11h

Quartier N°10 :
Anglade / Palus Ouest.

Samedi 14/01/2023 à 11h



Quartier N°1 :
Anglumeau / De Lattre de
Tassigny / St Pardon.

Samedi 28/01/2023 à 11h

Ces réunions auront lieu
en salle du Conseil.

Informations en mairie : 05.57.55.45.46



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :

L'ACCOMPAGNEMENT HABITAT DURABLE

Un dispositif efficace avec plus de 1 300 logements rénovés en 9 ans sur l'ensemble du territoire.



Habitat Durable
Des solutions et des aides pour votre projet de rénovation

Contactez un conseiller
05 24 24 22 31

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL DE LA CALI
Pour en savoir plus www.habitatdurable.lacali.fr

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour votre projet de rénovation grâce au dispositif « Habitat durable » de La Cali. **Habitat Durable**

Vous souhaitez :

- réduire votre facture d'énergie et améliorer votre confort
- réaliser des travaux dans un logement dégradé ou insalubre
- adapter votre logement à votre situation (handicap, vieillissement)
- augmenter la performance énergétique de votre logement

La Cali vous permet de bénéficier :

- d'un conseil technique gratuit, neutre et objectif
- d'un accompagnement pour définir votre programme de travaux et son montage
- d'une mise en relation avec des professionnels du bâtiment
- d'aides financières quelles que soient vos ressources

Partenaires



Quels que soient votre projet et vos revenus, une équipe d'experts vous accompagne à chaque étape de la rénovation de votre logement : bénéficiez de conseils techniques gratuits, neutres et indépendants et d'une connaissance pointue de toutes les aides financières que vous pourrez mobiliser pour financer votre projet (MaPrimeRénov', Certificats d'Economie d'Energie, aides de l'Anah, du Département, de La Cali...).

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet habitatdurable.lacali.fr, contactez le 05 24 24 22 31 ou envoyez vos coordonnées à habitatdurable@lacali.fr.

PERMANENCES NUMÉRIQUES POUR TOUS



Votre CCAS s'associe à KONEXIO, pour vous proposer un accompagnement numérique :

- aide aux démarches administratives et achats en ligne,
- applications utiles sur votre smartphone,
- navigation sur internet,
- utilisation de votre messagerie électronique,
- accès aux droits.



Les permanences ont lieu tous les mercredis des mois d'octobre et novembre de 14h à 17h.

Renseignements : 07 49 21 06 11

LIEU : CCAS 207 AV. DU GÉNÉRAL DE GAULLE IZON

N'hésitez pas à partager l'information auprès des personnes en difficulté avec les outils numériques.

Permanences numériques

Un conseiller numérique vous aidera pour toute problématique liée au numérique !

KONEXIO s'associe avec le CCAS d'IZON, pour vous proposer un accompagnement numérique :

- aide aux démarches administratives et achats en ligne,
- applis utiles sur votre smartphone,
- navigation sur internet,
- utilisation de votre messagerie électronique,
- accès aux droits

LIEU : CCAS 207 AV. DU GÉNÉRAL DE GAULLE IZON

Tous les MERCREDIS pendant les mois d'octobre et de novembre de 14h à 17h

07 49 21 06 11